



Aide à l'accueil des entreprises sur le stand du Conseil général lors des salons professionnels

Objectifs et conditions

Aider les PME-PMI innovantes à trouver de nouveaux marchés en leur proposant de participer à des salons professionnels nationaux ou internationaux au sein d'un espace aménagé par le Département

Bénéficiaires

Entreprises :

- industrielles ou de service à l'industrie,
- indépendantes (non filiales d'un groupe),
- ne pouvant prendre en charge seules une participation à un salon professionnel.

Montant

Prestations prises en charge par le Département :

- location du stand,
- aménagement de l'ensemble des espaces réservés aux entreprises comprenant vitrines, tables, fauteuils, présentoirs, meuble de rangement,
- mise à disposition d'une hôtesse bilingue en tant que de besoin,
- prise en charge de l'assurance obligatoire du salon,
- réalisation de toutes les formalités d'inscription et de commandes sur place (téléphone, électricité, restauration),
- fourniture de cartes d'invitations et badges gratuits (dans la limite d'un quota par entreprise).

Restent à la charge du bénéficiaire :

- participation forfaitaire de 2 000 € TTC versée au Département et exigible après l'événement,
- frais d'inscription individuelle,
- frais de télécommunications,
- cartes d'invitations et les badges supplémentaires,
- frais de parking,
- toute autre prestation supplémentaire non prévue.

Les entreprises ne pourront bénéficier de l'aide départementale que 2 fois (consécutives ou non) pour une même opération.

Financeurs

- Département 78 - Yvelines

Contacts

1 contact trouvé
- [Département 78 - Yvelines - Mission du Développement Economique](#)

Source

Département des Yvelines (<http://www.cg78.fr>)

Type d'aide

Non défini

Informations complémentaires

Aucune information complémentaire

Avertissement

Ces informations sont données à titre indicatif et ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de LA PLATEFORME DU CONSEIL.
L'obtention des aides est liée à des critères relatifs à l'entreprise, son projet, ainsi qu'à un certain nombre de conditions fixées et précisées par l'organisme financeur.
Il est donc nécessaire de s'adresser aux organismes référents pour en savoir plus sur les dispositifs et sur l'éligibilité de votre projet à une aide.

Source : © Institut Supérieur des Métiers, 2002-2007